



**Compte rendu de la commission « eau superficielle et milieux naturels» du 27/01/2009**

Le mardi 27 janvier 2009 à 14h, la commission « eau superficielle et milieux naturels» du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la maison des services publics à la Ferté Gaucher, sous la direction de la Présidente de commission, Mme Elisabeth ESCUYER.

Etaient présents :

Date de la convocation : 14 janvier 2009

**Mme Elisabeth ESCUYER**, Présidente de la commission « eau superficielle et milieux naturels» - Maire de Mouroux- Représentante de l'association Nature Environnement 77 / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne / **M. DENEUIL Elvis et Mme PROUVE Lydia**, Représentants de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / **M. LENOIR Jacques / M. SYLVAIN Brice**, Représentant de la Fédération de pêche de la Marne / **M. BILLARD Hervé**, Maire de Tréfols / **M. BILLECOCQ Michel**, Représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine et Marne (CAUE 77) / **M. DETCHEVERRY Pierre**, Représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne / **M. AVANZINI Serge**, Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Crécy la Chapelle et représentant de la fédération de pêche de Seine et Marne/ **M. HENNEQUIN Roger et M. REGEASSE Pierre**, Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Flotteur Jouyssien et son représentant / **Mme MAHE Caroline**, Représentant de la Direction Départemental de l'Equipeement et de l'Agriculture de Seine et Marne (DDEA 77) / **M. GARCHER René**, Adjoint au Maire d'Esblly / **M. MARRACQ Nicolas et M. GUILLOT Pascal**, Représentants de l'Entente Marne / **Mme AUGUSTE VALERIE**, Représentante de l'Equipe Départemental d'Assistance et Technique d'Entretien des Rivières de Seine et Marne (EDATER 77) / **M. ANGERS Jean Paul**, Conseiller Régional de Champagne Ardenne / **M. LAVIRON**, Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de La Ferté Gaucher / **M. LAMARCHE Stanilas**, Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ( ONEMA) / **Mme MISSONIER Julie et M. PRUVOST-BOUVATTIER Manuel**, Représentants de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile de France / **Mme MORATTELLI Christine**, Présidente du Comité Départemental de canoë-kayak de Seine et Marne/ **M. BARBIER Gérard**, Adjoint au Maire de Coupvray / **M. HANNETON Alain**, Président du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin amont de l'Aubetin / **Mme RIBEYRE Anne**, Représentante de l'association Marne Nature Environnement / **Mme MUNIER Marie-Agnès**, Maire de Mauperthuis / **Mme BRIS Audrey**, Animatrice du contrat global du canton de Charly / **M. HUBERT Denis**, Représentant de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de la Marne.

Absents excusés : **M. VICTOIRE Raynald**, Représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt de la Marne / **M. LUCAS Ludovic**, Animateur du contrat global de Condé en Brie / **Mme POLLIN Anne**, Animatrice du contrat global de la Brie des Etangs / **Mme PINON Marie-Pierre et Mme HOUEIX Klaire**, Représentantes de la Fédération de pêche de Seine et Marne / **M. DUNTZE Martin**, Représentant de la Fédération de pêche de l'Aisne / **M. JOURDON Julien**, Représentant de la Fédération de pêche de la Marne / **M. KOENIG**, Représentant de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Seine et Marne / **M.**

**VAN WAESBERGE Patrick**, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Montmirail / **Mme TISSERAND Aurélie**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France / **M. LITIERE**, Représentant du Conseil Général de l'Aisne / **M. le Président du Conseil Régional de Picardie**.

Ordre du jour :

1. Les membres de la commissions « eau superficielle et milieu naturel »
2. Les points à aborder dans cette commission

**1. Les membres de la commissions « eau superficielle et milieu naturel »**

Les personnes invitées à participer à cette commission sont les suivantes :

Collectivités territoriales :

- Courrier aux conseillers municipaux de toutes les communes du territoire et aux Présidents des communautés de communes
- Président des syndicats de rivières
- Les Conseils Généraux de Seine et Marne, Marne et Aisne (Edater et Cater)
- Les Conseils Régionaux Ile de France, Champagne-Ardenne, Picardie
- Les animateurs de contrats globaux sur l'eau
- Les animateurs des sites Natura 2000
- Entente Marne
- IAURIF

Associations :

- Fédération de pêche Seine et Marne, Marne et Aisne
- Les présidents des AAPPMA Seine et Marne, Marne et Aisne (11 AAPPMA sur le territoire)
- Association Marne Nature environnement
- Association environnement 77
- Association des amis des moulins d'Ile de France
- Les conservatoires régionaux d'espaces naturels Ile de France, Champagne-Ardenne, Picardie
- Association départemental de canoë-kayak Seine et Marne et Marne
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine et Marne

Etat :

- DIREN
- Agence de l'Eau
- DDAF
- ONEMA
- DRIRE de Seine et Marne

Il a été fait remarquer que les chambres d'agricultures, les syndicats de propriétaires riverains et l'union des syndicats de l'Aisne devraient être invités lors de la prochaine réunion.

Il est à noter que les prochaines convocations aux réunions se feront par mail et exceptionnellement par téléphone pour les personnes ne possédant pas d'adresse mail.

**2. Les points à aborder dans cette commission**

**Les eaux superficielles**

- Contexte hydrographique :
  - o Longueur, source, superficie du bassin versant, géologie, non domanial
  - o Affluents

- Catégorie piscicole, cours d'eau migrateur,
- Les masses d'eaux, objectifs à atteindre (DCE)
- Aspect qualitatif
  - Qualité physico-chimique
    - réseau de mesures,
    - molécules détectées et concentrations,
    - évolution des concentrations depuis 10 ans
    - origine des pressions
  - Qualité hydro biologique (stations, évolution sur 10 ans)
    - IBGN,
    - indice piscicole,
    - indice diatomée,
  - Qualité des sédiments
- Aspect quantitatif (à traiter en majorité dans la commission inondation et ruissellement)
  - Débit, étiage
  - Prise d'eau
  - Inondations (Crues historiques, PPRI, annonce de crues...)
  - Ouvrages hydrauliques (historiques, localisation, état, restauration, gestion des ouvrages, maîtrise d'ouvrage, continuité écologique).
  - Potentiel hydroélectrique

Seuls les aspects quantitatifs en rapport avec le milieu naturel seront traités par la commission « eau superficielle et milieu naturel ».

Il a été fait remarquer que des analyses de qualité de l'eau ont été faites il y a plusieurs années sur l'Aubetin pour mesurer l'impact d'une station d'épuration défaillante. Cette étude est disponible à la mairie de St Augustin.

La communauté de communes du canton de Charly a également réalisé des mesures de qualité sur le Petit Morin et quelques affluents.

Un nouveau point de mesures a été mis en place par la DIREN en amont d'Esternay.

Le SAN Val d'Europe dispose également de quelques analyses.

Concernant la qualité hydrobiologique, l'ONEMA dispose de données sur les Deux Morin. Cependant il sera nécessaire de se rapprocher de la délégation interrégionale de Metz.

Il a été précisé que la difficulté consisterait à obtenir des informations sur la qualité de l'eau des chevelus.

Les chevelus sont souvent à sec et de nombreux rejets se font dans ces petits affluents. Un recensement des points de rejets serait nécessaire.

### **Milieux humides et aquatiques**

- Faune/flore
  - Peuplements piscicoles (peuplement réel et théorique, gestion piscicole, habitat, frayère...)
  - Espèces protégées
  - Espèces remarquables
  - Espèces envahissantes
- Milieux naturels remarquables (localisation, superficie, description, espèces « phares »...)
  - ZNIEFF
  - Natura 2000
  - PNR
  - Espaces naturels sensibles
  - ZPS-ZICO
  - arrêté de biotope

- réserves naturelles régionales
- plan de gestion des conservatoires régionaux d'espaces naturels
- charte de biodiversité
  
- Zones humides
  - Lit et berges (état, entretien, acteurs, problème de piétinement des berges, érosion...)
  - Ripisylve (état, entretien, acteurs...)
  - Marais de St Gond (gestion, acteurs, maître d'ouvrage, évolution de l'occupation des sols, ...)
  - Autres zones humides (recensement, état...)
- Paysage

Concernant les peuplements piscicoles des données sont disponibles auprès de l'ONEMA, des fédérations de pêche et des AAPPMA.

Les inventaires d'espèces sont disponibles auprès du conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne, des DIREN mais aussi de l'Agence de l'Eau (pour ce qui concerne les zones humides). Certains PLU disposent également d'inventaires communaux. La commune de Pommeuse doit également posséder des inventaires suite à sa charte de la biodiversité.

Concernant les données sur les milieux naturels remarquables, des données sont disponibles sur internet ainsi qu'auprès des DIREN.

Concernant les données sur les ripisylves, il faudra s'adresser aux syndicats de rivières, à la CATER et l'EDATER ainsi qu'aux AAPPMA.

Concernant le recensement des zones humides, IAU ainsi que l'Agence de l'Eau disposent de données. La société nationale de protection de la nature est en cours de recensement des zones humides à l'échelle de l'Ile de France. Suite au recensement il faudra définir les zones humides prioritaires du territoire.

Ne pas oublier de faire l'inventaire des zones qui ne doivent pas être traitées (définies dans le texte de loi) ainsi que des bandes enherbées et de leur état.

### **Tourisme et loisirs**

- Activités liées à l'eau
  - Baignage (localisation, qualité des eaux de baignade...)
  - Canoë-kayak (linéaires empruntés, obstacles...)
  - Pêche (AAPPMA, nombre d'adhérent, concours de pêche...)
  
- Patrimoine liée à l'eau
  - Moulins
  - Lavoirs
  - Sites inscrits et classés
  
- Projets touristiques en rapport avec l'eau

La pratique de la baignade est peu développée sur le territoire. Le plan d'eau de St Rémy de la Vanne sera fermé prochainement.

Le comité départemental de canoë kayak 77 possède un état des lieux et préconisations techniques pour la pratique du canoë-kayak sur le Grand Morin.

Lors de la réunion, un conflit d'usage s'est avéré entre les pêcheurs et les loueurs de canoë-kayak.

Concernant le recensement des moulins et lavoirs, il serait nécessaire de se renseigner auprès des communes, de la communauté de communes de Crécy la Chapelle, du cercle généalogiques de Crécy la Chapelle et de l'association des amis des Moulins d'Ile de France.

Les sites inscrits et classés sont disponibles auprès des DIREN.

Concernant les projets touristiques en rapport avec l'eau se tourner vers le comité départemental de canoë kayak 77, les conseils généraux.